



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10858
9 janvier 1973
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 9 JANVIER 1973, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE MINISTRE DES RELATIONS
EXTERIEURES DE PANAMA

J'ai l'honneur de vous informer, au nom du Gouvernement de la République de Panama, que celui-ci a décidé de proposer, conformément à l'alinéa 3 de l'Article 28 de la Charte des Nations Unies, que le Conseil de sécurité se réunisse dans la ville de Panama, du 15 au 21 mars 1973, pour examiner un ordre du jour qui porterait essentiellement sur la question intitulée "Examen des mesures visant à renforcer la paix et la sécurité internationales et à favoriser la coopération internationale en Amérique latine, conformément aux dispositions et aux principes de la Charte ainsi qu'aux résolutions relatives au droit des peuples à l'autodétermination et au strict respect de la souveraineté et de l'indépendance des Etats".

De l'avis de mon gouvernement, la réunion historique d'Addis-Abeba a prouvé combien il est important et opportun que le Conseil de sécurité tienne des réunions hors de la ville de New York. Il est ainsi loisible d'espérer qu'à la suite d'un précédent aussi valable, la présence des représentants des Etats membres du Conseil de sécurité dans la ville de Panama qui a, auparavant dans l'histoire, et c'est un fait significatif, accueilli le congrès convoqué par le libérateur Simon Bolivar en 1826 "pour se prononcer sur les hauts intérêts de la guerre et de la paix", contribuera positivement à la recherche de solutions aux problèmes de l'Amérique latine, qui soient liées au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et à la promotion de la coopération internationale.

En l'invitant officiellement, le Gouvernement de la République du Panama met à la disposition du Conseil de sécurité les moyens et les services techniques nécessaires pour assurer le succès de la réunion et offre de contribuer adéquatement aux dépenses qu'elle entraînera.

En s'adressant aux représentants des Etats avec lesquels elle partage les hautes responsabilités dévolues à l'organe politique suprême du monde, la République du Panama déclare combien elle serait heureuse que son invitation soit acceptée, car elle est convaincue que cette réunion aura des résultats positifs pour le monde, pour l'Amérique latine et pour le Panama.

Le Ministre des relations extérieures,

(Signé) Juan Antonio TACK